

Quiz sur la migration et les réfugiés

Update juli 2024



OBJECTIFS

- Les élèves en apprennent davantage sur le phénomène de la migration en Belgique.
- Les élèves comprennent que la migration peut être bénéfique à différents niveaux pour le pays d'arrivée et le pays d'origine.



PUBLIC CIBLE

3ème degré de l'enseignement secondaire



MÉTHODE

L'enseignant projette le quiz à choix multiple à l'aide du PowerPoint prévu à cet effet. Il lit les questions une à une à voix haute et demande pour chacune l'avis des élèves. Il donne ensuite la ou les bonnes réponses et fournit quelques informations complémentaires à la classe. Si l'enseignant souhaite approfondir certaines questions, il peut consulter le rapport « Penser une maison commune¹ » de Caritas International.



DURÉE

3 à 4 minutes par question



MATÉRIEL

- La fiche avec les questions et les informations complémentaires
- Le PowerPoint avec les questions
- Un projecteur



ARRIVÉE



¹ https://www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2019/05/Rapport_Penser_Maison_commune.pdf?x67227

1. POURQUOI NOTRE PAYS A-T-IL CONNU UNE VAGUE D'ÉMIGRATION² AU XIXÈME SIÈCLE ?

- a. *parce que nos pays voisins recrutait de la main d'œuvre*
- b. *parce qu'il était touché par des conflits*
- c. *parce qu'il était frappé par une absence généralisée de travail décent*

RÉPONSE : C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



De son indépendance en 1830 à la Première Guerre mondiale, la Belgique était avant tout un pays d'émigration. Au XIXème siècle, des centaines de milliers de ressortissants belges ont ainsi fait le choix de partir pour l'étranger pour des raisons économiques. Notre pays était alors frappé par une absence généralisée de travail décent. Plus tard, durant les deux guerres mondiales, la Belgique a connu de nouvelles vagues d'émigration, cette fois pour une raison évidente : le besoin de se mettre à l'abri. L'opinion publique des pays d'accueil de l'époque était réticente à l'idée d'accueillir des réfugiés, comme c'est le cas aussi aujourd'hui³.

2. AU XXÈME SIÈCLE, LA BELGIQUE A SIGNÉ DES ACCORDS DE RECRUTEMENT DE MAIN D'ŒUVRE AVEC

- a. *l'Italie et le Maroc*
- b. *l'Espagne et la Grèce*
- c. *le Congo et le Rwanda*

RÉPONSE : A ET B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Dans le courant du XXème siècle, la Belgique a signé divers accords de recrutement de main d'œuvre, en particulier avec l'Italie, mais également avec la Grèce, l'Espagne, le Maroc, la Turquie, la Tunisie, l'Algérie et la Yougoslavie. Notre pays était donc favorable à l'immigration, car ses industries houillère (charbon) et sidérurgique (acier) étaient frappées par une sérieuse pénurie de main d'œuvre. Pour autant, la Belgique n'a jamais cherché à recruter des ressortissants de ses colonies congolaise et rwandaise⁴.

3. LES IMMIGRÉS EN BELGIQUE REPRÉSENTENT

- a. *47,1% de la population totale*
- b. *17,3% de la population totale*
- c. *29,3% de la population totale*

RÉPONSE : B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Le terme « immigré » est entendu ici pour toute personne née dans un autre pays que le nôtre. 2,01 millions de personnes sont concernées par cette définition en Belgique, soit l'équivalent de 17,3% de la population totale du pays. Diverses études ont démontré que ce pourcentage était souvent fortement surestimé par l'opinion publique. Précisons que celui-ci inclut tous les types de migration (voir question suivante)⁵.

Organisation Internationale des Migrations (2022), World Migration Report. La carte interactive permet de faire un comparaison avec d'autres pays (<https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2022-interactive/>)

2 L'émigration est le fait de quitter son pays d'origine pour aller s'installer à l'étranger.
 3 Plus d'informations page 17 de notre rapport.
 4 Plus d'informations page 17 de notre rapport.
 5 Plus d'informations page 19 de notre rapport.

4. LA MAJORITÉ DES IMMIGRÉS QUI VIVENT EN BELGIQUE SONT D'ORIGINE

- a. *européenne*
- b. *africaine*
- c. *asiatique*

RÉPONSE : A

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



La majorité des migrants arrivés en Belgique au cours des 20 dernières années provenaient d'un pays européen. En 2021 par exemple, 58% des personnes arrivées en Belgique provenaient d'un pays de l'UE et 7% d'un pays européen hors-UE. Pour les 35% restants, 15% venaient d'Afrique, 15% d'Asie, 3% d'Amérique du Sud, 2% de l'Amérique du Nord et 1% d'Océanie. Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie, la France et les Pays-Bas⁶.

5. LA PLUPART DES IMMIGRÉS QUI VIVENT EN BELGIQUE PROVIENNENT DE

- a. *pays riches*
- b. *pays pauvres*
- c. *pays à revenu intermédiaire*

RÉPONSE : C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



La plupart des immigrés qui vivent en Belgique ne proviennent pas de pays pauvres. Près de 50% d'entre eux sont originaires de pays à revenu intermédiaire. Suivent ensuite les migrants originaires de pays riches (45%) et les migrants originaires de pays pauvres (seulement 5%). Cela s'explique en partie par le fait que les plus pauvres n'ont généralement pas les moyens de migrer⁷.

6. LA PRINCIPALE VOIE D'ACCÈS LÉGALE DE LA MIGRATION EN BELGIQUE EST

- a. *le regroupement familial*
- b. *la libre circulation des personnes au sein de l'UE*
- c. *le motif humanitaire (protection internationale, réinstallation, visa humanitaire)*

RÉPONSE : B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Les migrants qui arrivent chez nous via un regroupement familial ou pour des motifs humanitaires ne sont pas majoritaires. En 2020 par exemple, 58% des migrants qui sont arrivés de manière régulière en Belgique l'ont fait parce qu'ils jouissent de la libre circulation au sein de l'UE. Les migrants qui sont arrivés par le biais d'une procédure de regroupement familial ou pour des motifs humanitaires ne représentaient respectivement que 27% et 16% des arrivées régulières⁸.

6 Myria (2022). Population et mouvements <https://www.myria.be/fr/publications/migration-en-chiffres-et-en-droits-2023>

7 Plus d'informations page 20 de notre rapport.

8 OCDE, 2022. International Migration Outlook : Belgium https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/international-migration-outlook-2022_f2fb8b8b-en

7. EN BELGIQUE, LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE ONT DROIT, TOUT AU LONG DE LEUR PROCÉDURE, À

- a. *un logement*
- b. *de la nourriture*
- c. *une aide médicale*

RÉPONSE : A, B ET C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



En Belgique, les demandeurs de protection internationale ont droit à une aide matérielle tant que leur demande de protection internationale est en cours d'examen. Ce droit expire à la fin de la procédure, que celle-ci se soit soldée par une réponse positive ou négative. Cette assistance comprend un logement (à savoir, une place dans un centre d'accueil collectif ou plus rarement un logement individuel), de la nourriture, des vêtements, une aide médicale, sociale et psychologique, une assistance juridique, une indemnité hebdomadaire de 9 euros, et d'autres services spécifiques comme l'accès à un interprète⁹.

8. L'ITINÉRAIRE D'UN MIGRANT EST PRINCIPALEMENT DÉTERMINÉ PAR

- a. *la générosité des systèmes d'accueil et de protection sociale du pays de destination*
- b. *les chances d'obtention d'un statut de protection dans le pays de destination*
- c. *le réseau social ou les connaissances linguistiques du migrant*

RÉPONSE : C

EXTRA INFO



Selon la théorie de l'appel d'air, les migrants définiraient leur destination en fonction de la générosité des systèmes d'accueil et/ou de protection sociale des pays dans lesquels ils envisagent de se rendre. En réalité, la plupart des migrants n'ont pas la possibilité de comparer les systèmes d'accueil et de protection sociale de ces pays. Beaucoup d'entre eux ne savent même pas quels sont leurs droits en tant que migrants. Les études tendent à démontrer que les itinéraires migratoires sont plutôt influencés par des variables telles que les perspectives économiques, l'accessibilité géographique ou encore les connaissances linguistiques ou les réseaux sociaux des migrants¹⁰.



9 Plus d'informations page 23 de notre rapport.

10 Plus d'informations page 24 de notre rapport.

9. EN BELGIQUE, LES FEMMES REPRÉSENTENT

- a. *moins de la moitié de la population totale de migrants*
- b. *plus de la moitié de la population totale de migrants*

RÉPONSE : B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Un peu plus de la moitié (51%) des migrants qui vivent dans notre pays sont des femmes¹¹. Pourquoi avons-nous dès lors souvent l'impression que la plupart des migrants sont des hommes ? D'une part, parce que les gens ont tendance à dresser un parallèle entre la migration actuelle et la migration d'après-guerre, qui était alors principalement composée d'hommes. D'autre part, parce que les personnes qui introduisent une demande de protection internationale chez nous sont majoritairement des hommes. Un groupe qui reçoit une attention particulière de la part des médias, ce qui a un impact sur notre perception de la migration dans son ensemble¹².

10. LA MIGRATION EST UTILE CAR

- a. *elle apporte une contribution tant économique que culturelle au pays d'origine*
- b. *elle apporte une contribution tant économique que culturelle au pays d'accueil*
- c. *elle permet de répondre à la pénurie de main d'œuvre qui frappe certains secteurs du pays d'accueil*

RÉPONSE : A , B ET C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



La migration est utile tant pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine, et ce à divers niveaux. Les nouveaux arrivants contribuent tout d'abord au développement économique de notre pays. D'une part parce qu'en vivant et en payant des impôts ici, ils contribuent notamment à la sécurité sociale. D'autre part parce que ce sont des consommateurs et qu'ils investissent donc une partie de leurs revenus dans notre économie. Enfin, la migration peut être une solution face au vieillissement de la population et à la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs (soins, construction, ICT...). La contribution positive des migrants à l'économie belge a été démontrée, entre autres, par une étude publiée par la Banque Nationale en 2020. Cette étude a montré que les migrants de l'UE et hautement qualifiés, en particulier, apportaient une contribution positive à l'économie belge.

Les nouveaux arrivants alimentent également des nouvelles impulsions culturelles : Cuisine du monde, musique, arts...

Mais les migrants contribuent également au développement économique de leur pays d'origine. Comment ? Par le biais de ce qu'on appelle les "remises" ou "remitances" : Un flux régulier d'argent que les migrants gagnent dans leur pays d'accueil et envoient vers leur pays d'origine. Ces fonds sont un facteur important de développement pour ce dernier. Ils servent notamment à augmenter le revenu quotidien des familles restées sur place, ce qui augmente leurs chances d'accéder à une meilleure éducation, d'être en meilleure santé, et de s'extraire de la pauvreté¹³.

11 OCDE, 2022. International Migration Outlook : Belgium https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/international-migration-outlook-2022_f2fb8b8b-en

12 Plus d'informations page 25 de notre rapport.

13 Plus d'informations page 27 à 29 et 31 de notre rapport.

**INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES**


D'un point de vue culturel, la migration peut également être utile pour le pays d'origine. Celle-ci permet en effet la circulation d'idées, de normes, de valeurs et de bonnes pratiques entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Ce transfert de connaissances, dans le domaine médical ou scientifique par exemple, favorise le développement du pays d'origine. Autre exemple, dans les pays où les droits des femmes sont considérés comme moins importants, l'émigration a un effet positif sur le respect de ces droits¹⁴.

11. LE PREMIER DÉFI AUQUEL SONT CONFRONTÉS LES REFUGIÉS RECONNUS EN BELGIQUE EST

- a. *l'obtention de la nationalité belge*
- b. *la recherche d'un emploi*
- c. *la recherche d'un logement*

RÉPONSE : C
**EXTRA
INFO**


Le premier défi auquel sont confrontées les personnes reconnues réfugiées en Belgique est la recherche d'un logement. Avoir un toit est en effet une condition sine qua non pour toute personne qui cherche à démarrer sa vie quelque part. De plus, il est attendu que la personne/famille quitte la structure d'accueil et trouve un logement propre dans les deux mois suivant l'obtention de son statut.

Or il est généralement très difficile pour les nouveaux arrivants de trouver un logement convenable. Beaucoup de personnes d'origine étrangère subissent, dans leur recherche d'un logement, une discrimination sur base de leur origine ethnique, leur nationalité ou leur religion. Le manque de locations abordables complique également la recherche. Enfin, beaucoup de réfugiés n'ont, dans un premier temps, pas de travail, et commenceront par bénéficier de l'aide du CPAS. Or, sans adresse officielle, vous ne pouvez pas ouvrir vos droits au revenu d'intégration sociale. Pourtant, sans cette source de revenu, un propriétaire ne voudra pas vous signer de bail. Un véritable cercle vicieux dont il est difficile de s'extraire¹⁵.

12. SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, LES MIGRANTS ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS LIÉES

- a. *à l'acquisition de la/des langue(s) nationale(s)*
- b. *à la reconnaissance de leur(s) diplôme(s)*
- c. *à la discrimination dont ils sont victimes*

RÉPONSE : A, B ET C
**EXTRA
INFO**


Les migrants font face à des difficultés multiples sur le marché de l'emploi. Une première difficulté concerne la langue. Il est bien sûr possible de suivre des cours, mais il est souvent moins évident de pratiquer et donc d'atteindre un niveau suffisant pour décrocher un emploi.

Une deuxième difficulté concerne la reconnaissance des diplômes et la validation des compétences. Cette reconnaissance est longue, chère, et se solde le plus souvent par un refus. Il est par exemple difficile pour un médecin ayant obtenu son diplôme dans un pays non occidental d'obtenir une équivalence afin de pratiquer ici.

Un dernier obstacle concerne la discrimination dont sont victimes les migrants sur le marché de l'emploi. Des recherches indiquent par exemple que des personnes portant un «nom étranger» obtiennent nettement moins de réponses lorsqu'ils postulent pour un emploi¹⁶.

14 Plus d'informations pages 27-34 de notre rapport.

15 Plus d'informations page 38 de notre rapport.

16 <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2020/06/09/praktijktesten/>

13. LA MIGRATION PEUT ÊTRE BÉNÉFIQUE POUR TOUS, À CONDITION

- a. *de limiter les droits sociaux (accès à la sécurité sociale) des migrants*
- b. *d'adopter des politiques qui favorisent l'insertion des migrants*
- c. *de respecter les droits fondamentaux des migrants*

RÉPONSE : B ET C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Pour que la migration puisse bénéficier à tous, il est essentiel de respecter les droits fondamentaux des migrants et d'adopter des politiques qui favorisent leur insertion, notamment sur les marchés du logement et de l'emploi.

Il est également essentiel de continuer à œuvrer pour des voies d'entrée légales et sûres (telles que la "réinstallation" pour les personnes en recherche de protection internationale, afin qu'elles ne soient pas contraintes d'entreprendre un voyage périlleux et se mettre à la merci de passeurs) et de lutter contre le racisme.

Restreindre l'accès à la sécurité sociale pour les migrants n'est pas seulement injuste (ils contribuent à financer des services dont ils ne peuvent pas bénéficier), mais peut également avoir des conséquences indésirables. En effet, cela peut les pousser vers le marché du travail informel (travail au noir) et les rendre vulnérables à la pauvreté et à l'exploitation.